

femme et ses enfants bénéficieraient d'une exemption. La même méthode pourrait s'appliquer aux étudiants. C'est ridicule de permettre à un étudiant de bénéficier des tarifs d'étudiants d'Halifax à Vancouver, pour y obtenir un diplôme en droit, et d'exiger ensuite de lui cette taxe exorbitante, à mes yeux. Soyons logiques. Étudiants, vieillards pensionnés, femmes et enfants pourraient certainement signer une formule d'exception de la taxe en prenant leur billet. A la fin du mois, la compagnie aérienne n'aurait qu'à calculer le nombre des places à plein tarif et à demi-tarif qu'elle a accordées et transmettre la taxe au gouvernement.

Le ministre devrait trouver ces remarques opportunes. De toute façon, je le prierais de dire à ses collègues que nous en avons assez, à la Chambre, de voir le gouvernement présenter des mesures législatives, alors qu'il a déjà décidé de n'accepter aucun amendement. Les représentants ont sûrement remarqué le peu de suggestions présentées par les députés ministériels.

Si nos propositions laissent à désirer, on devrait nous en donner la raison. Si le gouvernement est d'avis que ni les étudiants ni les vieillards pensionnés ni ceux qui font œuvre de pionniers dans le Nord n'ont droit à une considération spéciale, il devrait nous dire pourquoi. Nous croyons, nous, qu'ils ont droit à une attention particulière.

Dire que la surveillance pourrait se révéler difficile ou qu'on ne devrait pas exiger des bureaucrates qu'ils comptent les passagers, c'est un bien vain prétexte, à mes yeux. Il y a de 500,000 à 600,000 bureaucrates qui tournent en rond au Canada, et je pense que quelques-uns d'entre eux pourraient voir à ce que l'impôt soit réparti équitablement. Dans ce cas-là, je verrais l'imposition de cette taxe d'un autre œil.

M. Crouse: Monsieur le président, le ministre se trouve évidemment dans une situation plutôt embarrassante, cet après-midi. On lui a posé une quantité de questions et ses réponses ont été plutôt vagues. Je ne puis laisser adopter cette mesure législative sans m'élever contre l'imposition de cette taxe de 5 p. 100 car c'est sur les habitants des régions qui souffrent déjà de disparité régionale qu'elle pèsera le plus lourdement.

Comme l'a judicieusement signalé mon collègue le député de Gander-Twillingate, le fardeau imposé par cette taxe aux travailleurs de Churchill Falls ou à ceux qui habitent les régions éloignées du Canada sera particulièrement onéreux. Une chose que le ministre ne nous a pas encore dite, c'est le montant de ce qu'il espère recouvrer grâce à cette mesure; autrement dit, de combien d'argent le gouver-

nement a vraiment besoin. Par exemple, je lis dans le numéro du 24 novembre du *Financial Times* une déclaration qui fait état des lourdes dépenses que doivent prévoir aujourd'hui les responsables de la planification de nos aéroports. Les prévisions relatives au coût initial du nouvel aéroport de Sainte-Scholastique, près de Montréal, s'élèvent à 400 millions de dollars environ; on pense que le nouvel aéroport de Toronto coûtera tout autant. Dans d'autres centres, enfin, on prévoit des coûts de tout ordre pour la création de nouvelles installations au sol.

Si cette taxe doit être appliquée pour contrebalancer le coût des aéroports de Montréal et de Toronto, il me semble illogique d'imposer davantage les habitants des régions éloignées du Canada afin de payer la construction et l'extension de nouvelles installations dans ce qui constitue, en fait, le «golden horseshoe» du Canada. Dans ma province natale de la Nouvelle-Écosse, les gens se sont littéralement efforcés de se hausser à la force du poignet. Depuis 1956, grâce aux efforts de l'Industrial Estates, nous avons pu encourager plus de 60 nouvelles industries à s'installer en Nouvelle-Écosse.

• (5.10 p.m.)

Ces nouvelles industries ne peuvent se dispenser d'être en relations avec les régions centrales du Canada pour assurer les transactions nécessaires à leur croissance et à leur expansion. En imposant cette taxe à ces industries, le ministre et le gouvernement ne feront qu'augmenter leurs frais généraux. Je dois m'opposer à cette mesure car je l'estime injuste et même, pour employer un mot dont on abuse, parfaitement inique.

Cette mesure constituera évidemment, pour l'industrie, un impôt plus rigoureux que tous ceux que nous avons vus à ce jour, au cours de cette session. Je me demande quels sont les projets du ministre à l'égard de l'industrie aérienne au Canada. Compte-t-il multiplier les aéroports dans certaines de nos régions éloignées, ou l'argent obtenu grâce à ce nouvel impôt sera-t-il utilisé au seul bénéfice de Montréal et de Toronto?

Imposera-t-on des redevances semblables aux avions légers des clubs privés? De côté-ci de la Chambre, nous ne pouvons pas nous défendre d'un certain émoi devant l'attitude du gouvernement qui, après nous avoir imposés au maximum pour assurer ces transports aériens, va maintenant augmenter nos taxes afin que les Canadiens puissent les utiliser. Quant à moi, je crois que le gouvernement devrait retirer cette taxe de 5 p. 100 et envisager une redevance uniforme pour quiconque, au Canada, utilise les services aériens.